



Collège Teixeira Da Motta
27, rue Eugène De Louise BP 98
97419 La Possession
Tel : 02 62 55 26 82
<http://college-texeiradamotta.ac-reunion.fr>

INFORMATIONS IMPORTANTES BREVET / AFFECTATION POST 3EME INSCRIPTION DANS LES LYCEES

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci dessous des informations relatives aux opérations de fin d'année (brevet et affectation post 3eme).

Les conseils de classe de 3eme **vont se dérouler du 03 et 06 juin 2016.**

La fiche navette sur laquelle les vœux d'orientation de votre enfant sont précisés doit être rendue au professeur principal **avant le conseil de classe.**

Le conseil de classe se prononcera sur les vœux demandés.

Un rendez-vous pourra ensuite vous être proposé pour revoir les vœux d'orientation en cas de désaccord ou pour vous conseiller si vous souhaitez des précisions supplémentaires.

Les vœux d'orientation seront saisis par le collège dans l'application Affelnet (trois vœux maximum). Les demandes de dérogation sont également saisies dans cette application.

Nous vous transmettrons une fiche de saisie Affelnet qui doit obligatoirement être signée par le responsable légal et retournée au collège au plus tard le 13 juin 2016, seul document faisant foi en cas de litige.

Les épreuves du brevet se dérouleront le **jeudi 23 et vendredi 24 juin 2016. Une convocation sera remise prochainement à votre enfant.**

Les élèves seront libérés le mardi 21 et mercredi 22 juin pour réviser.

A l'issue des épreuves du brevet du 24 juin, les affectations en lycée seront affichées et le dossier scolaire de votre enfant lui sera remis.

Il comporte :

- **la notification d'inscription obligatoire pour s'inscrire au lycée (cette notification vous indique dans quel établissement votre enfant est admis, si votre demande de dérogation est acceptée ou non et éventuellement le rang sur une liste d'attente).**

- le dossier d'inscription (dates, pièces à fournir) du lycée dans lequel votre enfant sera affecté.

- le bulletin du conseil de classe du 3eme trimestre

- le dossier scolaire du collège (bulletins, ASSR..)

Attention !

Le dossier de votre enfant ne pourra vous être remis que si vous êtes **en règle avec l'établissement**, à savoir :

- Les factures de demi-pension doivent être réglées

- La carte de cantine doit être restituée

- Les manuels scolaires et les livres empruntés au CDI doivent être retournés au collège, (un planning de restitution sera transmis à votre enfant, le retour des manuels scolaires est prévu le 23 et 24 juin avant les épreuves du brevet)

En cas de perte d'un manuel scolaire ou de détérioration, une facture vous sera transmise.

Dès la régularisation de votre situation, le dossier scolaire comprenant **la notification d'inscription, document indispensable pour inscrire votre enfant au lycée** vous sera remis.

Si vous rencontrez des difficultés financières pour régler les factures transmises (cantine..), nous vous conseillons de prendre rapidement rendez-vous auprès de l'assistante sociale du collège (Mme Fritsch).

Cette année, une nouvelle procédure expérimentale de télé-inscription dans les lycées vous est proposée. Elle n'est pas obligatoire. Nous vous transmettrons un courrier afin de vous expliquer les modalités de ce télé-service.

Les inscriptions dans certains lycées débutent dès le samedi 25 juin et plus généralement à partir du 27 juin.

Si votre enfant n'est pas affecté à l'issue des opérations d'affectation post 3eme, un rendez-vous vous sera fixé afin de saisir de nouveaux vœux sur les places restées vacantes dans les lycées.

Les résultats du brevet seront affichés **le 08 juillet vers 16H00.**

Nous restons à votre disposition si nécessaire.

Bien cordialement.

M. Subrero, Principale

